

CHARTRE DES ACTIVITÉS

Vivre une activité Ligue est une véritable aventure ! C'est comme un navire qui lève l'ancre... Avant d'embarquer, chacun reçoit les consignes du voyage !

Dans chaque activité, la Ligue poursuit les deux objectifs suivants :

- Faire connaître la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ aux enfants, aux jeunes et aux familles
- Encourager les personnes de tous âges à rencontrer Dieu chaque jour, au moyen de la Bible et de la prière

Le programme de l'activité comprendra des temps qui permettront aux participants de rencontrer Dieu au moyen de la Bible et de la prière (lecture, écoute, témoignage, partage). Chacun est invité à y participer dans un esprit d'ouverture et de respect, quels que soient ses convictions, ses doutes et/ou ses questions.

Le respect

Pour une vie agréable en collectivité, la notion de respect est essentielle.

- Respect des personnes et du groupe
- Respect du sommeil de chacun
- Respect des biens personnels
- Respect des horaires
- Respect de l'environnement
- Respect du matériel
- Respect du cadre (programme, institution et responsable)
- Respect de l'intimité

Le cadre législatif

Ce que la loi impose :

- La fumée est interdite au moins de 16 ans
- L'alcool est interdit au moins de 16 ans
- La drogue est proscrite

A la Ligue,

Nous souhaitons que nos activités pour les mineurs soient sans alcool, sans fumée et sans relations sexuelles.

Le directeur de l'activité est habilité à poser les règles correspondant au contexte et à l'âge des participants.

La relation avec les responsables

Le bon déroulement de l'activité n'est possible qu'avec la bonne volonté de tous. Il est attendu des participants qu'ils respectent l'autorité des responsables.

De leur côté, les responsables s'engagent à accueillir les participants dans leurs différences. Ils organiseront l'activité selon un programme équilibré et varié; ils partageront leur foi et/ou leurs questions; ils mettront tout en oeuvre pour vivre une activité dans les meilleures conditions.

En cas de problèmes importants, les responsables de l'activité se réservent le droit de renvoyer un participant (après en avoir informé les parents, s'il est mineur). Dans ce cas, les frais de voyage sont à la charge du participant et le camp n'est pas remboursé.

Au nom des responsables d'activités
Michel Siegrist
Directeur général